



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le 29 DEC. 2016

Arrêté n° 16-549

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article L 3113-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du préfet de Loire de modification des limites territoriales des arrondissements de Montbrison et Saint-Étienne ;

Vu l'avis du conseil départemental de la Loire en date du 28 novembre 2016 ;

Considérant que ces modifications des limites territoriales d'arrondissement correspondent à une meilleure cohérence administrative et adaptation aux bassins de vie ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commune d'Andrezieux-Bouthéon est retirée de l'arrondissement de Montbrison et rattachée à l'arrondissement de Saint-Étienne.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet de la Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture de la Loire et dont copie sera adressée au ministre de l'Intérieur, au président du conseil départemental de la Loire, au président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et à l'INSEE ainsi qu'à l'IGN.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Le Préfet
de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH